

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 23 mai 2025	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.	
8	7	7	1		
Date de convocation : 13/05/2025				Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET	
Date d'affichage de la délibération : 27/05/2025				Absente . Laurence BERGER	
				Secrétaire de séance : Pascal LIMARE	
<u>Délibération n°2025 03 04</u> : Participation aux charges scolaires					

La commune de Valgelon-La Rochette accepte d'accueillir, dans ses établissements scolaires, des élèves dont les parents sont domiciliés sur la commune de Le Pontet.

La commune de Le Pontet doit s'acquitter d'une somme correspondant à la participation aux divers frais soit 580 € par élève pour l'école élémentaire et 1800 € pour les élèves des écoles maternelles.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il y a 3 élèves en école élémentaire soit un montant de 1740.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de participation aux charges scolaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote : 7 voix pour - adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Pascal LIMARE



Le Maire,
André DAZY

